

Service Vie associative

Tél : 04 79 65 17 79

Fax : 04 79 62 86 81

Courriel : vie-associative@mairie-lamotteservolex.fr

Demande d'autorisation de **débit de boissons temporaire
2ème catégorie (vin, cidre, bière, champagne)**

A transmettre au service Vie associative et sportive au minimum 1 mois avant la date de la manifestation.
Sans l'intégralité des informations demandées ou hors délais, votre demande ne pourra pas être prise en compte.

* suppression de la licence 1ère catégorie (sans alcool) depuis le 1er juin 2011 (Loi 2011-302 du 22/03/2011)

Nom et prénom du signataire

Adresse

CP Ville

Numéro de téléphone :

Agissant en qualité de :
(président, secrétaire, gérant...)

Nom de la société ou de l'association organisatrice :

Adresse :

CP : Ville :

Sollicite l'autorisation d'organiser :
(préciser la nature de la manifestation)

Lieu :

Date(s):

Horaires d'ouverture et de fermeture de la buvette : deh..... à h

Numéro d'agrément :

La Motte-Servolex, le

Signature :

Avis de la Gendarmerie